

### **Article 1 : FRAIS DE SCOLARITE ET DROITS D'INSCRIPTION**

- ✚ Les frais de scolarité doivent être payés impérativement au début de chaque mois. Si toutefois il y a un retard de paiement de plus de 5 jours, l'élève ne serait pas admis en classe.
- ✚ Un départ imprévu ne donne droit à aucun remboursement

### **Article 2 : HORAIRES DES COURS**

Les cours suivent les horaires suivants :

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	8H00 à 12H00	13H30 à 16H30
Mardi	8H00 à 12H00	13H30 à 16H30
Mercredi	8H00 à 12H00	
Jeudi	8H00 à 12H00	13H30 à 16H30
Vendredi	8H00 à 12H00	13H30 à 16H30

### **Article 3 : ASSIDUITE, DISPENSE**

- ✚ Toute absence doit être signalée immédiatement à la direction. Mais si elle dépasse deux jours successifs, elle devrait être justifiée par un certificat médical
- ✚ La porte du collège est ouverte 30 minutes avant l'entrée en classe du matin et de 15 minutes l'après – midi.
- ✚ La porte du collège ferme à 8h du matin et à 13h30 d'après midi.
- ✚ Toute absence doit être justifiée et le collège doit en être averti par téléphone.  
( 05 22 20 31 99 )
- ✚ Une absence de plus de 2 jours nécessite un certificat médical. -
- ✚ Les absences durant les contrôles ou lors des examens ne peuvent être justifiées que par un cas de force majeure.
- ✚ Les élèves en retard doivent être accompagnés par l'un des parents et ne peuvent être admis en classe sans un billet d'excuse.

### **Article 4 : DISCIPLINE**

- ✚ Les élèves ne restent pas devant l'école en dehors des heures d'ouvertures. Leur présence dans la rue est peu propice à la réussite des études
- ✚ Tous les enfants sont considérés égaux et sont traités comme tels, nous ne pratiquons aucun favoritisme. Pour préserver la pureté des enfants et travailler dans une ambiance professionnelle saine, il est strictement interdit de donner de l'argent ou des cadeaux au personnel

- ✚ Un élève qui par son comportement ou ses agissements, met les autres enfants en danger ou perturbe le bon fonctionnement de la classe recevrait un avertissement de la direction, s'il n'y a aucun changement positif, l'élève pourrait être renvoyé pour un ou plusieurs jours.
- ✚ Les élèves, comme leurs familles doivent s'interdire tout comportement, geste ou atteinte à la fonction ou à la personne du professeur et de l'ensemble du personnel de l'établissement.
- ✚ En cas d'usage du téléphone portable, ce dernier sera confisqué pour être remis, aux parents, EN FIN D'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026.
- ✚ A la fin des cours l'élève est prié de se rendre directement chez lui, sa présence dans la rue est peu propice à la réussite des études. En dehors des heures de classe, l'élève se trouve sous la responsabilité des parents.
- ✚ L'élève adopte une tenue correcte et propre, qui soit compatible avec nos traditions et notre religion, de façon plus précise sont interdites:
  - ✚ Pour les filles: Les tenues vestimentaires découvrant le ventre, le bas du dos, et les décolletés, ainsi que les pantalons déchirés sont interdits.
  - ✚ Pour les garçons: Les coupes et les teintures capillaires, les bijoux, les tatouages, le port de casquette, ainsi que les pantalons déchirés sont interdits.
- ✚ L'élève ne sera dispensé du cours d'éducation physique que sur présentation d'un certificat médical.
- ✚ Lors d'activités à l'extérieur du collège ( cours d'E.P.S) , les élèves doivent garder une attitude respectueuse des lieux et des personnes, et sont sous l'autorité de l'enseignant qui les accompagne.

### **Article 5 : INFORMATION AUX FAMILLES ET SUIVI**

- ✚ En dehors des heures de classe, l'élève est sous la responsabilité de ses parents.
- ✚ Tout litige ou soucis en dehors de l'établissement, les parents sont les seuls responsables de leurs enfants.
- ✚ L'entrée aux classes est strictement interdite aux parents sans l'autorisation préalable de la direction.
- ✚ Pour le bien être des élèves et leur épanouissement, les parents sont invités à développer une collaboration profonde et soutenue avec la direction de l'établissement, en particulier, ils doivent informer la direction de tous les événements importants touchants leurs enfants et enfin consigner leurs remarques, suggestions ou critiques éventuelles sur le cahier de liaison.
- ✚ Au cas où les parents ont un comportement marquant le refus d'adhérer au règlement repris ci-dessus, l'établissement se réserve le droit de refuser la réinscription de l'élève, l'année scolaire suivante.
- ✚ Pour éviter tout embarras gênant les sorties des classes, les parents sont priés de ne pas s'attarder devant le portail. Les parents qui viennent rechercher leur



# Règlement intérieur de l'établissement



Année scolaire 2025-2026

enfant sont priés de stationner leur véhicule en ayant soin de ne pas entraver la circulation ni de klaxonner pour un souci évident de sécurité maximale.

- ✚ Pour toutes activités parascolaires organisées par l'école, les parents sont toujours avertis par un avis
- ✚ Les parents peuvent rencontrer les enseignants lors des réunions pédagogiques ou sur rendez-vous.
- ✚ Les objets de valeur et l'argent sont interdits dans l'établissement.

## **N.B. :**

- ✚ Le présent règlement est établi pour la sécurité et le bon fonctionnement de l'établissement.
- ✚ Pour plus d'informations, visitez notre site web : [www.gsetoilefilante.com](http://www.gsetoilefilante.com)

L'inscription à l'école privée l'Etoile Filante vaut l'adhésion à son règlement intérieur ainsi que l'engagement à le respecter.

Nous soussignés, Monsieur, Madame,.....

Parents de l'élève.....

De la classe de .....

Numéro de téléphone joignable par whatsapp .....

Certifions avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école privée l'Etoile Filante.

Casablanca, le.....

Signature des parents :

Lu et approuvé